



www.laimantrose.ch

Agenda

**Au vu de la situation,
les manifestations possibles et
leurs organisations seront communiquées
par tout-ménage.**

Installations des autorités communales 2021-2016 19 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier	Mercredi 16 juin
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal (ou Centre Communal et Scolaire), Arzier	Lundi 21 juin
Fête Nationale	Dimanche 1er août

NOUVEAU SITE INTERNET

Nouveau look:
www.arzier.ch

RECEVEZ NOS NOTIFICATIONS!

1) Téléchargez l'application:



**2) Abonnez-vous à Arzier-Le Muids
et recevez les notifications
importantes !**

EDITORIAL

Servir puis disparaître

Comme le temps passe, au mois de juin 2021, cela fera 5 ans, vous m'avez élu et accordé votre confiance. Aux élections de cette année, je n'ai pas brigué un nouveau mandat. La raison est simple. Permettre à des postulants à la Municipalité d'apporter un nouveau regard et éviter, à titre personnel, de faire une législature de trop. Le sablier de la vie est là pour le rappeler, c'est une question de clairvoyance.

Il faut savoir être et avoir été. Être capable de faire dans un environnement social donné, notamment la Municipalité, la Commune et les administrés, et quitter en créant les conditions utiles pour que le nouvel édile puisse réussir. Je m'appliquerai à remplir cette dernière mission.

Qu'est-ce qui est le plus difficile pour un Municipal, est-ce de commencer ou de terminer une législature? Au début, il s'agit de devenir Municipal et au terme, il s'agit de se préparer à ne plus l'être. Cet après est une sorte de nouveau regard. Mais par les temps qui courent, peut-on recycler du Municipal? Question à poser aux champions de la transition sociale. Plus sérieusement, il s'agit bien d'autre chose.

Être Municipal signifie faire preuve d'une forte conviction personnelle, tant au niveau de l'engagement pour la commune que pour ses administrés. Outre cette qualité, le recul est nécessaire. Personnaliser le débat ne permet pas d'apporter l'éclairage nécessaire pour traiter les enjeux. Le bon dialogue a son importance sinon le risque, tout au plus, est de détourner l'attention. Quant aux dicastères confiés, il faut reconnaître que les dossiers peuvent, dès fois, dépasser les connaissances, puisque les compétences ne sont pas forcément celles d'un spécialiste. Pour juguler cette réalité, savoir s'entourer n'est jamais faux. Ce savoir être apporte au collège municipale, qui n'est qu'une milice, un soutien pour l'accompagner dans le savoir-faire.

Ai-je rempli ce carnet de route « idéal »? Parler de soi est ennuyeux et l'on me qualifie souvent d'écrire lentement, alors je serai concis : « C'est avec engagement que j'ai conduit les dicastères qui m'ont été confiés ».

Enfin, et cela sera le mot de la fin, je remercie celles et ceux qui m'ont permis de remplir mon mandat, en particulier les Chefs de service et l'ensemble de l'administration communale, sans oublier, bien sûr, mes collègues de l'exécutif à qui je souhaite plein succès pour ceux qui ont été élus pour une nouvelle législature, et si ce n'est pas le cas, alors de nouveaux horizons prometteurs.

Patrick Hübscher, Municipal

Conseil communal du 31 mai 2021 – Préavis municipaux :

06/2021: Demande de crédit de CHF 60'000.– TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids

07/2021: Demande de crédit de CHF 80'000.– TTC pour une étude de rénovation du bâtiment sis rue de l'Ancienne Poste 8 à Le Muids

08/2021: Demande de crédit de CHF 12'000.– TTC pour le remplacement du four de l'auberge communale d'Arzier

09/2021: Demande de crédit de CHF 310'000.– TTC pour l'acquisition et l'installation de 14 portacabines modulables au CCS

12/2021: Demande de crédit de CHF 110'000.– TTC pour le remplacement de la retropelle de la déchetterie

Conseil communal du 21 juin 2021 – Préavis municipaux :

10/2021: Comptes 2020

11/2021: Rapport de Gestion 2020

Séance d'installation des Autorités communales 2021-2026

Monsieur le Préfet procédera à l'installation des Autorités législatives et exécutives de notre commune:

mercredi 16 juin 2021 à 19 h 00 au Centre Communal et Scolaire « Pré-Morlot » (CCS) à Arzier

Tout d'abord, Monsieur le Préfet présidera la séance pour l'assermentation des membres du Conseil et de la Municipalité, l'élection du/de la Président/e et du/de la Secrétaire. Puis, il remettra la présidence au nouveau-nouvelle Président-e pour la suite de l'ordre du jour.

Autorités municipales dès le 1er juillet 2021



Municipalité d'Arzier-Le Muids - Législature 2021 - 2026



Louise Schweizer
Syndique

Remplaçant
Nicolas Ray

Dicastères

Administration communale
Personnel communal
Sociétés locales
Police
Affaires culturelles et religieuses

Délégations

AISGE - Codir
SAGGT
Assemblée des syndicats - Groupe Jura-Lac
UCV - Union des communes vaudoises
Région de Nyon
TéléDôle



Nicolas Ray
Municipal

Remplaçant
Yann Muffat

Dicastères

Ecoles
Enfance et jeunesse
Finances
Développement durable
Informatique
Affaires sociales

Délégations

AISGE - Codir
RAT - Réseau d'Accueil des Toblerones
Clinique dentaire scolaire itinérante du District de Nyon
ARAS - déléguée
Réseau Santé la Côte
Commission d'impôt



Christian Dugon
Municipal

Remplaçant
Denis Berger

Dicastères

Infrastructures (Eau-égout)
Routes
Forêts et alpages

Délégations

ACPT - Couvert à plaquettes
APEC - Epuration des eaux
PNRJV - Parc naturel régional Jura Vaudois
SAPAN - Pompage et adduction d'eau
SIDEMO - Station du Montant
SIGGE - Association professionnelle pour le gaz, l'eau et la chaleur



Yann Muffat
Municipal

Remplaçante
Louise Schweizer

Dicastères

Police des constructions
Urbanisme et aménagement du territoire
Bâtiments communaux

Délégations

AISGE - Conseil intercommunal



Denis Berger
Municipal

Remplaçant
Christian Dugon

Dicastères

Traitement des déchets
Espaces verts et cimetières
Sécurité civile et militaire
SDIS - Service de défense contre l'incendie et secours

Délégations

APEC - Epuration des eaux
NStCM - Nyon-St-Cergue
ORPCi Nyon - Protection civile
SADEC - Traitement des déchets
SDIS - Défense incendie
Relations avec l'autorité militaire

NOUVEAUTÉS :

Un Centre de Jeunes à Genolier !



Le 17 mars 2021, le Conseil Intercommunal de l'AISGE a accepté la création d'un Centre de Jeunes pour les enfants et adolescents de nos 5 Communes, Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Trélex et Saint-Cergue.

Il ouvrira ses portes dès la rentrée d'août 2021, à Genolier, et accueillera, dans un premier temps, les jeunes de la 7ème jusqu'à la 11ème année en incluant un Accueil Pour Enfant En Milieu Scolaire. Par la suite, si ce centre rencontre le succès espéré, il devrait pouvoir élargir ses horaires et sa tranche d'âge d'accueil pour évoluer vers une ouverture certains soirs du week-end également.

Mais son histoire n'en est qu'à ses débuts et afin de pouvoir améliorer son confort et son attrait nous sommes à la recherche tant de **fauteuils, télévision, divers meubles, vaisselle, que de jeux de société, skates, ballons de foots, diabolos, livres, BD, raquettes de ping-pong, PS3 ou PS4 et ses jeux, boom-box ...** pour ne citer que quelques exemples !

Si vous souhaitez soutenir la création de cet endroit et avez certains de ces objets ou d'autres à proposer, merci de contacter:

Mélissa Pasche, responsable du Centre au 079 / 476 82 95 ou par e-mail à: jeunesse@aisge.ch.

Mama mia.....un Atelier de Comédie Musicale à Arzier-Le Muids dès novembre 2021 !

LES P'TITS BINO

Pour enfants de 5 à 11 ans

2 modules de 9 séances d'une heure + un spectacle de 20 à 30 minutes pour les parents, familles et amis

Module 1: Novembre à janvier / Module 2: Février à avril

Lieu: petite salle du Collège de Le Muids, le lundi à 16 h 00

*** **AVIS DE RECHERCHE** ***

Pour mener à bien ces ateliers, je recherche une dame ou une jeune fille dès 18 ans pour m'aider et être deux adultes à encadrer le groupe. Petite rémunération.

Informations et renseignements :

Éric Strobino

La Chèvrerie de Givrins 1 - 1273 Arzier-Le Muids

chericbino@gmail.com ou 079 / 660 92 77

Un macaron pour accéder à la déchetterie communale



Dès juillet, votre macaron devra obligatoirement être visible sur le parebrise et présenté sur demande.



Horaires d'été

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00

Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00

Samedi: 9 h 00 à 12 h 00

13 h 00 à 17 h 00

Merci de respecter
les distances et de
porter un masque
sur le site !



Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

- **Emondage des haies:**
 - ⇒ à la limite de la propriété
 - ⇒ à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas
- **Elagage des arbres:**
 - ⇒ au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
 - ⇒ au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail faute de quoi ils pourront être dénoncés par la Municipalité et cette tâche pourra être exécutée d'office et aux frais des propriétaires selon l'article 15 du règlement précité. **Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.**

La Municipalité

Plantes envahissantes

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes est reconnue comme une priorité par la Confédération. Elle constitue une responsabilité collective qui implique les services de l'Etat, les communes et les particuliers.

En ce qui concerne le territoire d'Arzier-Le Muids, la problématique se concentre principalement sur six espèces envahissantes: le **Buddleia**, le **Laurier-Cerise**, la **Renouée du Japon**, le **Robinier faux-acacia**, le **Solidage d'Amérique** et le **Sumac**. Les fiches de ces espèces sont à votre disposition sur www.arzier.ch, rubrique: environnement ainsi que sur le site www.infoflora.ch.

Il n'existe actuellement aucune obligation de lutte contre les plantes envahissantes, excepté pour l'ambrosie. Il est néanmoins de la responsabilité de chacun de limiter la propagation de ces espèces problématiques ainsi que les dommages causés. Si votre parcelle est concernée par la présence d'un foyer d'une de ces espèces, nous vous invitons à suivre, par ordre de priorité, les recommandations suivantes :

1. **Éviter toute dissémination : éviter que la plante ne graine et ne se ressème, en coupant les fleurs fanées, ne pas mettre les déchets de plante au compost;**
2. **Contenir le développement du foyer : limiter le développement de la plante par un entretien régulier ;**
3. **Éliminer ou remplacer la plante par une espèce indigène.**

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration.

Détenteurs de chiens

N'oubliez pas que pour bien vivre ensemble certaines règles doivent être respectées... et l'une d'elles et de tenir en laisse votre chien sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public. Merci !



Randonneur.se.s,
VTT-istes,

La présence du loup sur cet alpage provoque un comportement inhabituel et défensif du bétail.
Il est vivement conseillé de prendre vos distances avec le troupeau!

Merci!
Le berger
et la bergère

Wanderer,
Mountain bikers,

Durch die Anwesenheit des Wolfes auf dieser Alp hat sich das Verhalten der Rinder verändert und sie verteidigen vermehrt ihre Herde. Wir empfehlen Ihnen daher dringend, die Herde weiträumig zu umgehen!

Herzlichen Dank!
Der Hirte
und die Hirtin

Hikers,
Mountain bikers,

The presence of the wolf on this mountain pasture causes an unusual and defensive behaviour of the cows. **It is strongly recommended to keep your distance from the cattle!**

Thank you!
The cowherd
and the cowherdess

Vaud
Rando

forme, plaisir et découverte www.vaud-rando.ch

Circulation sur la route des Montagnes

Conformément à la signalisation, nous vous rappelons que tous les véhicules sont **STRICTEMENT INTERDITS** sur tout le territoire communal, à l'exception des voies ouvertes à la circulation ou sur d'autres parcours pour autant que les conducteurs soient en possession d'une autorisation municipale (sur préavis du canton). Les contrevenants seront amendés.

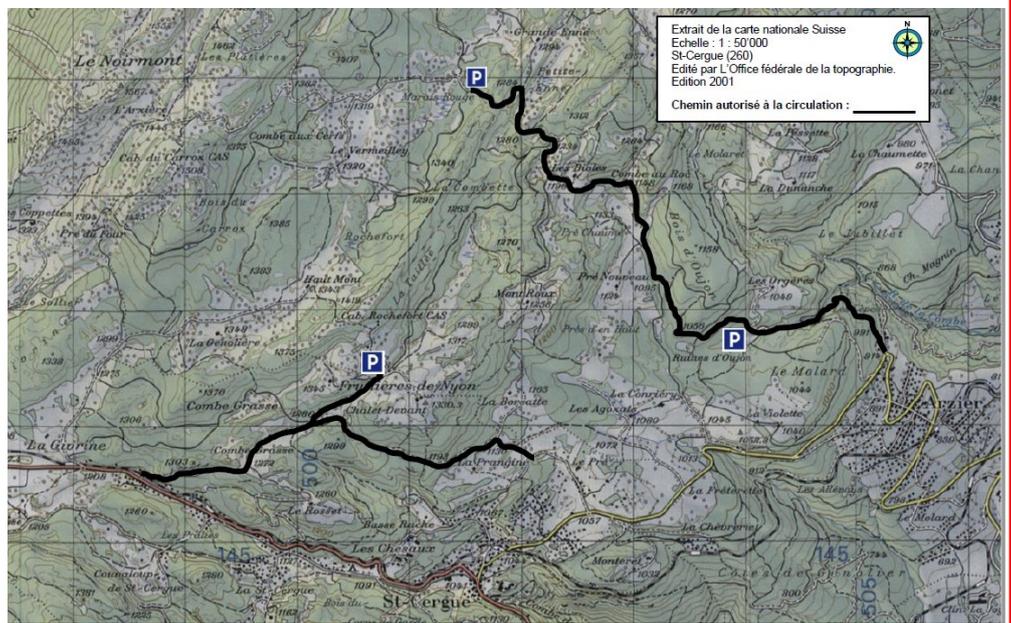
Selon l'arrêté du Tribunal fédéral (ATF 10.04.2012 1C 570/2010 du 10 avril 2012), il est désormais autorisé de circuler **SANS AUTORISATION particulière**, avec un véhicule à moteur, **UNIQUEMENT** sur la route forestière principale : **Creux des Abériaux - Le Marais Rouge**, ainsi que sur les routes forestières d'accès aux **Fruitières de Nyon du 1^{er} juin au 30 novembre exclusivement**.

Le parcage doit se faire sur les parkings prévus à cet effet (Creux des Abériaux, Marais Rouge et Fruitières) ou en bordure de route sans gêner le trafic des véhicules forestiers ou autres. Pensez en particulier aux camions longs bois. **La Municipalité ainsi que les amodiataires se dégagent de toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens des tiers (véhicule ou autre) ainsi qu'aux torts causés aux personnes par le bétail se trouvant dans les pâturages communaux clos. Aucune plainte ni réclamation ne seront admises.**

Du 1er janvier au 1er avril: trafic interdit sur toute la route des Montagnes dès le Centre Communal d'Entretien (CCE)

Du 1er avril au 31 décembre: trafic autorisé jusqu'au creux des Abériaux, en l'absence de neige

Du 1er juin au 30 novembre: trafic autorisé jusqu'au parking du Marais Rouge



Les zones de travaux, nous éviterons. Les soins et l'exploitation sylvicoles peuvent être sources de dangers pour le personnel forestier comme pour les promeneurs. Respectons rigoureusement la signalisation et les interdictions de passer, y compris le week-end.

Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage.

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1^{er} avril au 15 juillet en forêt et à ses abords



Toute l'année dans certains sites protégés et en présence de bétail



Où ?

- Forêt et lisière de forêt
- Prairies attenantes situées en zone agricole
- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage avec du bétail

Quand ?

- Du 1^{er} avril au 15 juillet
- Du 1^{er} avril au 15 juillet
- Selon les dispositions propres au site
- Toute l'année
- Pendant la présence du bétail

Mon chien ne s'éloigne pas et il n'est pas chasseur !



Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse. De petits animaux, comme des oiseaux qui nichent au sol, peuvent être ses proies. Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

Mon chien a le droit de pouvoir couvrir et de se dépenser !



Il est nécessaire que votre chien puisse avoir des moments pendant lesquels s'ébattre. Des communes mettent à disposition des espaces où vous pouvez lâcher votre chien. En dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, votre chien peut être en liberté sous votre contrôle en forêt et dans les prairies attenantes situées en zone agricole, sous réserve d'autres réglementations spécifiques au site.

Le Relais des Mômes souhaite une bonne retraite à Véronique Andrey



Après une carrière professionnelle riche en expérience, voici venue l'heure de la retraite bien méritée. Tes collègues retiennent de toi ta sincérité et ton énergie à toute épreuve. Toujours un conseil à donner de manière bienveillante. Ton accueil chaleureux auprès des familles restera gravé dans la mémoire de toutes les personnes qui t'ont côtoyées. Nous te souhaitons une retraite ensoleillée d'un ciel bleu de toute beauté ! Au plaisir de te croiser dans les rues du village d'Arzier !

Priscila, Melissa, Fanny, Jennifer, Céline, Simon, Adriano, Matthew, Octavia, Marine, Gwendoline, Magali

Vous vous sentez isolé·e ou démun·e dans une situation de votre quotidien? Appelez-nous.

0800 30 30 38



Centrale des solidarités: la hotline qui vous accompagne vers des aides existantes



canton de vaud



Plus d'infos sur www.vd.ch/coronavirus-solidarites

Appel gratuit et confidentiel vers les professionnel·le·s du social du lundi au vendredi de 8h à 17h

fondation **PROXY** la fondation suisse pour les proches aidants

En Suisse près de 20% de la population est proche aidante et 60% travaillent. Le temps consacré à un proche impacte l'équilibre entre sphère professionnelle et privée. Pour les soutenir, la fondation Pro-XY, active dans la région Nyon – Terre Sainte depuis 2015, leur propose du conseil et de la relève auprès de leurs proches aidés sous la forme de présences, d'accompagnement, de préparation et prise de repas, de sorties et de veilles.

Le proche aidé vit un temps de partage centré sur lui et à son rythme et le proche aidant peut se ressourcer. Cela contribue à un équilibre dans leur relation et favorise un maintien à domicile de qualité.

10 intervenants, habitant le district de Nyon encadrés par une coordinatrice, ont à cœur de consacrer du temps pour accompagner les proches aidés dans le respect des spécificités de chacun et en collaboration avec les autres organismes de maintien à domicile.

Fondation Pro-XY - Antenne Nyon – Terre Sainte—Elvira Rölli au 079/8585251
nyon-terresainte@pro-xy.ch / www.pro-xy.ch

INFORMATION EN SANTE PUBLIQUE

CANICULE

RESTER AU FRAIS

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS

Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors

Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps

Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique

En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

canton de vaud

www.vd.ch/canicule



Rejoignez l'ASSOCIATION DES CITOYENS D'ARZIER – LE MUIDS

Info
Arzier-Le Muids

Cette association a été créée en novembre 2014. Elle a pour objectif majeur, d'assurer un espace de discussion et d'échange sur les dossiers communaux sans aucune orientation politique partisane.

L'association est ouverte à toutes les citoyennes et citoyens de la commune et se réunit une dizaine de fois par an. A travers une partie de ses membres, élus au conseil communal, elle joue un rôle de relais pour les questions et préoccupations des citoyens.

Si vous vous sentez concerné par le fonctionnement et la vie de la commune, n'hésitez pas à rejoindre l'association. Vous pouvez envoyer un mail à calm1273@gmail.com ou vous adresser à l'un ou l'autre des membres du comité, à savoir :

Patrick Weber
Président
022.366.09.77

Eric Jaquet
Vice-président
022.366.36.01

Natacha Zanchiello
Secrétaire
079.703.95.67



!! WANTED !!

La FSG Arzier-Le Muids recherche pour la rentrée scolaire 2021-2022 :

Quoi : 1 moniteur/monitrice supplémentaire

Pour qui : groupe Infantines (1-2P HarmoS)

Quand : le lundi 15h45 – 16h45

Où : au Centre Communal et Scolaire (CCS) à Arzier

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par mail : fsgarzierlemuids@gmail.com.



!! NOUVEAU !!

Dès la rentrée 2021-2022, la FSG Arzier-Le Muids propose

Un cours **Multisports** pour les enfants de 7 à 10 ans (4-5-6P)

- Jeux d'équipe (initiation volleyball, handball...)
- Jeux de balles (balle à deux champs, balle brûlée...)
- Sports de raquettes (initiation badminton, tennis...)
- Activités sportives à l'extérieur (athlétisme, basketball, parcours vita...)
- Gymnastique aux agrès
- Danse
- ...

Plus d'informations bientôt dans votre boîte aux lettres.

Jardin d'enfants
communal
Inscriptions
2021-2022

Accueil des enfants
dès 30 mois
Tous les matins
08h45-11h45
Mardi et jeudi
Après-midis
14h00-17h00



Renseignements et
inscriptions :

Jardin d'enfants communal
d'Arzier-Le Muids
Rue du Village 30
1273 Arzier -Le Muids
022/366 74 24
jde@arzier.ch

Dans un cadre adapté,
les demi-journées sont
organisées en ateliers :
- cuisine
- motricité
- musique
- sorties en forêt
et plein de bricolages !

En mai et juin, c'est la période de
l'essaimage pour les abeilles !

Si vous voyez un essaim, plutôt que de
le détruire... pensez aux apiculteurs de
notre commune qui se feront un plaisir
de venir chercher l'essaim et de le re-
mettre dans une ruche.

Denise & Patrick König
Champ du Coq 3, Arzier,
Tél. 022 / 366 01 08

Vente de miel du village
dès l'été:
pot 500 gr. Fr. 12.-
pot 1 Kg Fr. 22.-



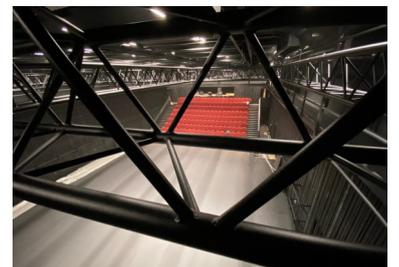
Soutenez l'Usine à Gaz : offrez-vous une brique !

L'Usine à gaz de Nyon va être inaugurée cette année après trois ans de travaux d'agrandissement.

La nouvelle salle, écrin magnifique aux spectacles dont vous profiterez bientôt, doit maintenant être équipée en matériel technique. L'Usine à Gaz lance une campagne de financement participatif pour réunir les fonds nécessaires à l'achat du matériel écoresponsable indispensable à l'exploitation de la structure. **Offrez-vous une brique de la nouvelle façade du bâtiment ou venez dédicacer une chaise légendaire de la salle de concert tout en faisant une bonne action.**

Détails sur <https://parrainage.usineagaz.ch/>

USINEAGAZ





SOLEIL D'AUTOMNE FÊTE SES 30 ANS !



Afin de célébrer dignement cet événement, nous avons le plaisir de vous informer que la fête se tiendra le

Mardi 24 août 2021, dès 11 heures, au Refuge de Begnins

Un repas, sous forme de buffet, sera offert aux membres et des animations accompagneront cette journée. Dans le cas où les conditions sanitaires ne nous permettraient pas, une fois de plus, de nous réunir, un plan B est d'ores et déjà prévu !

Pour de plus amples informations et pour obtenir un bulletin d'inscription, vous pouvez vous adresser à Mme Anita Martin (022 366 26 66) ou à Mme Francine Schultze (022 361 02 70) ou encore par e-mail à : soleil.dautomne@arzier.ch

L'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

L'AISGE, chargée d'assurer l'accompagnement des élèves dans le train et sur le trajet de la gare à l'école pour les élèves 1P-6P recherche activement

des accompagnants «Péditrain » (homme ou femme)

Sur la Commune d'Arzier-Le Muids, il existe trois lignes de « Péditrain » (conjonction du trajet à pied et en train) comme suit :

1. Trajet d'Arzier à Saint-Cergue pour des élèves de 6P uniquement
2. Trajet de La Chèverrie à Arzier pour des élèves 1P à 6P
3. Trajet de Le Muids à Arzier pour des élèves 1P à 6P

Ces trajets s'effectuent 4 fois par jour pour accompagner les enfants à l'école le matin et l'après-midi.

- Horaire de l'école d'Arzier : 08h30-11h55 et 13h55-15h25
- Horaire de l'école de St-Cergue : 08h20-11h40 et 14h00-15h30

TRAVAIL DEMANDÉ

Accompagner les élèves sur le chemin de l'école dans le train. NSICM puis à pieds de la gare à l'école en veillant à leur sécurité.

PROFIL SOUHAITÉ

Nous recherchons des parents ou personnes intéressées qui habitent sur Arzier-Le Muids à savoir, à Arzier, à Le Muids et à La Chèverrie.

LIEUX DE TRAVAIL

Arzier-Le Muids et Saint-Cergue

ENTRÉE EN FONCTION :

immédiatement



Concernant les modalités de plannings de travail et de la rémunération pour cet emploi, Mme Dominique ALTHAUS, *secrétaire générale* (079/533.06.91), vous fournira volontiers tout renseignement complémentaire souhaité.

Merci d'envoyer votre offre par e-mail, avec un curriculum vitae, à : dominique.althaus@aisge.ch

Société de tir sportif d'Arzier-Le Muids

Tir populaire et inter - sociétés

Dimanche 5 septembre 2021

Programme :

Samedi 4 Septembre
9h00 - 11h30 Tir avancé

Dimanche 5 Septembre
09H00 - 11H30 Tir
11H15 Tir des Présidents
11H30 Apéritif offert par la Société
12H30 Repas sur inscription
15H00 Proclamation des résultats

MENU
Buffet de salades

Rôti de porc
à la broche

Dessert

Café

Prix du menu 20.-Frs

INSCRIPTION REPAS et TIR

Jean-Pierre Vuille
Tél. Privé +41 22 366 32 37
Mobile +41 79 253 82 78
Courriel: j-p.vuille@bluewin.ch
tr.arzier-le-muids@bluewin.ch

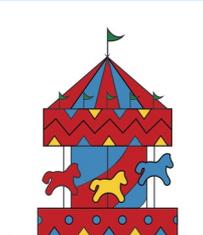


Chapelle catholique de St Cergue

Ch. de la Chapelle 6, St Cergue

En juillet et août, la messe est célébrée chaque samedi à 18heures.

<https://www.cath-vd.ch/paroisses/nyon/saint-cergue>



Fête Des Enfants
COMMUNE D'ARZIER-LE-MUIDS

Malheureusement la situation sanitaire ne permet pas encore de faire la fête des enfants... on espère l'année prochaine !

Mais nous tenons à souhaiter à tous les enfants qui quittent l'école d'Arzier le meilleur pour la suite de leur scolarité à Genolier !